CONDITIONS GÉNÉRALES

Offre 2 pour 1 Ray-Ban solaire

Une 2e paire Ray-Ban solaire offerte pour 75 points MyOpticeo, jusqu'à 200 € TTC, pour vous ou un proche. Ou 30 % de réduction sur une seule paire.

Organisateur	Opticeo France, 4 impasse de Jamebru, 31180 Lapeyrouse-Fossat · RCS Toulouse 453 029 613
Applicables à compter du	1er novembre 2026 (remplacent les modalités du 1er février 2023) · droit français

L'ESSENTIEL

- Pour l'achat d'une paire **Ray-Ban solaire sans correction**, une **2e paire Ray-Ban solaire offerte**, jusqu'à **200 € TTC**, pour **75 points** MyOpticeo.
- La 2e paire peut être **pour une autre personne** de votre choix.
- Une seule paire ? **30 % de réduction** sur le prix « 2 pour 1 ».

1. Conditions d'accès

- L'offre s'applique à **toutes les montures Ray-Ban solaires** de la boutique, dans la limite des stocks disponibles au moment de l'achat, par le client ou son représentant légal.
- Elle concerne uniquement les **lunettes de soleil sans correction** : elle ne s'applique pas aux solaires à la vue.
- Avoir **75 points** sur son compte MyOpticeo pour la 2e paire.
- Offre valable dans **toutes les boutiques Opticeo participantes**.

2. La 2e paire offerte

- Elle se choisit dans la **collection Ray-Ban solaire**, pour un prix **inférieur ou égal à celui de la 1re paire**, dans la limite de **200 € TTC**. Au-delà de 200 €, le client paie la différence.
- **75 points** sont déduits de votre compte MyOpticeo.
- Le **code de réservation** inscrit sur le coupon Opticeo permet d'en faire profiter **une autre personne** désignée par le client, dans les mêmes conditions.
- Si la 2e paire est pour vous, choisissez-la **le jour du devis et de l'achat** de la 1re paire.

3. Une seule paire

Si le client ne souhaite qu'une paire Ray-Ban solaire, il bénéficie de **30 % de réduction** sur le prix « 2 pour 1 ». Certaines boutiques affichent les deux prix sur l'étiquette : « 2 pour 1 » et « unitaire ».

4. Règles communes

- Aucune réduction, aucun échange ni remboursement ne peut remplacer cette offre.
- Les points sont utilisés selon les conditions générales du programme MyOpticeo.

Les lunettes sont des dispositifs médicaux, produits de santé réglementés qui portent à ce titre le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien.